



## Question autour de la Régularisation d'un étudiant par VPF

Par **cactu**, le **12/09/2015** à **20:01**

Bonjour à tous !

Mon concubin est algérien arrivé en France en 2012 avec un visa étudiant puis par la suite une carte de séjour étudiant. Pour subvenir assez besoin il a travaillé à côté de ses études et à peu à peu lâché ses études pour travailler. En est il que la préfecture du Rhône Alpe lui a adressé un OQTF en mars 2014. Mais nous sommes retournée dans notre ville première d'étude de Tours.

Nous avons fais appel puisque nous sommes ensemble depuis 1ans et demis. Est que nous avons construit plein de projet ensemble. Est il possible que nous puissions arrivé à obtenir la carte de séjour VPF ?

Mon conjoint est en France depuis 3 ans il rentre dans sa 4ieme années, il a toujours travaillé en France, parle le français impeccablement, nous sommes PACSE,mes parents le connaissent, nous avons tous fais des lettres pour expliquer qu'il était intégré à la famille. Nous habitons ensemble. Est il envisageable que nous puissions avoir le titre de séjour VPF ? Devons nous attendre la fin de l'OQTF ? ou nous pouvons demander un dossier de régularisation ?

Ce serais vraiment sympathique de votre part de me répondre. Merci pour le temps que vous prendrez !